

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023_041

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	6 avril 2023		
Séance du	12 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratique, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p>			
<p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – A. BAUER – E. MARTIN</p>			
<p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – E. BREBION à C. QUEYRAT – F. PORTELA à H. BARBAROS – T. RENARD à C. LEVY – P. WADIH à A. BAUER – A. LE MOIGNE à E. MARTIN</p>			
<p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p>			
<p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : **Modification du règlement intérieur de la Médiathèque-Ludothèque « La Marquise »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1421-4 et D.1421-4 ;
VU l'avis favorable formulé par le Comité Technique.

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°69/19 du 13 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la Médiathèque-Ludothèque « La Marquise ».

Il propose de modifier ledit règlement concernant :

- La durée pendant laquelle la médiathèque conserve les réservations (14 jours au lieu de 21 jours) ;
- L'augmentation des quotas de prêt : quatre livres et deux revues au lieu de trois livres et une revue (annexe 3) ;
- Les nouvelles conditions d'emprunt et de retour pour les abonnés au réseau des bibliothèques de Perpignan Méditerranée Métropole grâce à la mise en place de la navette documentaire par la poste, à compter du mois de mars (annexe 5), à savoir :
 - o Les documents réservés par les usagers pourront désormais être acheminés vers la bibliothèque de leur choix (lieu de résidence, lieu de travail) dans un délai maximum de 8 jours.
 - o Les documents peuvent être réservés en bibliothèque ou directement par les usagers sur le site des bibliothèques qui recense l'ensemble des documents à disposition dans les bibliothèques du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole. En faisant une réservation de documents, les usagers qui ont une carte réseau pourront alors choisir la bibliothèque de livraison pour leurs documents grâce à ce nouveau service.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2023

Application agréée E. Esquité.com

- Un tarif unique dans l'ensemble des bibliothèques :
 - 18 euros tarif plein pour les résidents des 36 communes de Perpignan Méditerranée Métropole ;
 - 8 euros tarif réduit (applicable selon les modalités prévues par les bibliothèques de chaque commune) ;
 - Gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans (après application du tarif communal) ;
 - 30 euros tarif plein pour les résidents hors Communauté Urbaine.

Pour les habitants du territoire de la Communauté Urbaine, cette carte réseau doit être prise dans sa commune de résidence. Une seule inscription permet d'emprunter dans plusieurs bibliothèques avec un maximum de seize livres, huit revues, 5 DVD, 4 CD, une liseuse (en respectant le quota et les modalités de prêt et réservation prévus par chacune des communes).


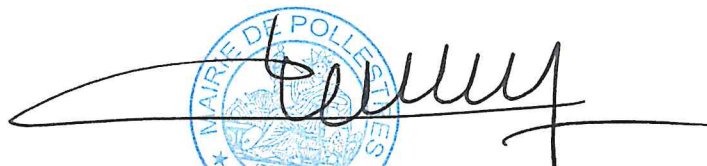
La Poste est le prestataire en charge de ce nouveau dispositif de navettes documentaires entre les bibliothèques du territoire de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur telles que susmentionnées.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Perpignan Méditerranée Métropole. The stamp contains the text 'MAIRE DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLITAIN' around the perimeter and '66 Pyr.-O.' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mis en ligne le 25/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-2166 01443-2023 04 12-DEL IB_23_04